

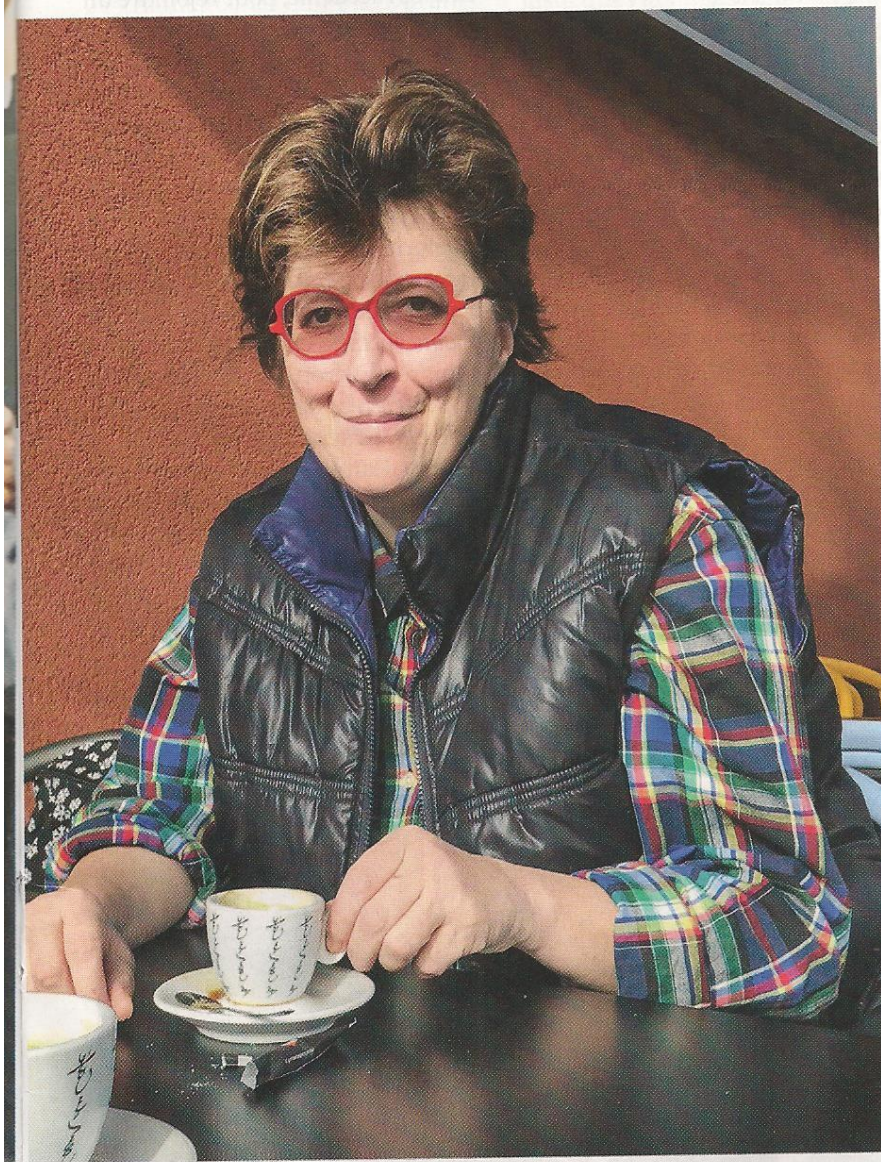
VICTIME DE SO



2002 Quinze années après son départ des Béatitudes, dans le Loir-et-Cher, **la religieuse prononce ses vœux, à l'âge de 34 ans**, au sein d'une autre communauté religieuse, dans l'Aude.

N CONFESSEUR

Trente ans après une agression sexuelle longtemps refoulée, Caroline veut que justice soit faite et que sa souffrance soit reconnue. PAR PHILIPPE CLANCHÉ



2019 À 51 ans, **Caroline se soigne physiquement et moralement**, afin de mener son combat pour être considérée comme une victime.

Caroline a décidé de se battre. Contre ceux qui lui ont fait du mal, ceux qui ne l'ont pas aidée à mieux vivre. Des années durant, elle a gardé « dans un coin de son cerveau » ses deux agressions. À 14 ans, en rentrant chez elle, la collégienne est violente sexuellement, battue, puis laissée pour morte. Cinq ans plus tard, Caroline est apprentie religieuse dans la communauté catholique charismatique des Béatitudes, dans le Loir-et-Cher. Elle se souvient : « J'avais du ressentiment contre mon agresseur et j'ai eu besoin d'en parler à mon confesseur. » Le prêtre en question, le père Jacques Marin, est alors une « star ». On fait des kilomètres pour profiter de son « charisme de guérison », un don extraordinaire, reconnu par l'Église et très valorisé aux Béatitudes.

Mais Caroline ne s'attendait pas à la méthode qu'il allait employer. « Il a posé ses mains sur mes seins, puis entre mes cuisses. Il m'a dit qu'un frère ferait ainsi, qu'il devait agir à l'endroit où j'avais été touchée, pour que je puisse être guérie. » La religieuse, sidérée, subit en silence : elle n'en parlera pas. Qui pourrait l'entendre ? Au bout de quelques mois, elle change de maison, puis quitte les Béatitudes. Sa vocation religieuse intacte, elle intègre une autre communauté, part un temps en Amérique latine. Mais le malaise, enfoui, persiste. « J'ai vécu des années de tristesse sans savoir pourquoi, des années de soumission à l'Église, de culpabilité. » Et elle finit par quitter cette nouvelle famille, sa santé se dégradant depuis sa seconde agression. Après plusieurs opérations, elle a « le dos en vrac ». ●●●

DOCUMENTS PHILIPPE CLANCHÉ - D.R.

●●● Caroline poursuit alors son engagement de célibataire dans l'Église, animant les chants à la messe ou assistant des prêtres. Mais depuis cinq ans, elle ne peut plus travailler. Et vit – ou survit – grâce à l'allocation adulte handicapée. Son existence bascule de nouveau en mars 2018, quand elle regarde à la télévision le documentaire « Pédophilie, un silence de cathédrale ». « J'ai tout revu. Le père Marin qui s'approche, qui m'embrasse, son odeur. » Son mal de vivre prend un visage, sans disparaître pour autant. Une telle histoire n'étonne pas sœur Véronique Margron, présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France (Corref), qui soutient Caroline. « L'enfouissement du traumatisme dans les tréfonds du psychisme, tout comme la confusion dans les souvenirs qui reviennent par bribes, sont des réalités fréquentes chez ces victimes », explique celle qui reçoit de nombreux appels à l'aide, parfois de sœurs très âgées. Grâce à Internet, Caroline apprend que son agresseur a fait l'objet d'un procès canonique (selon le droit de l'Église), suite à trois autres plaintes similaires à la sienne. Le décret de jugement, rendu en 2016, la sidère. Il est

seulement reproché au père Marin de « trop souvent ne pas s'être abstenu de gestes et d'attitudes » inappropriés en confession, et d'avoir « parfois scandalisé gravement des pénitentes ». Considérant que le coupable « souffre d'un déficit important du sens de l'ouïe », l'Église lui a retiré « la faculté d'entendre des confessions ». Le mot agression n'apparaît pas. Pourtant, le père Gilles Berceville, enseignant en théologie à l'Institut catholique de Paris, qui a

“Le père Marin est considéré par certains comme un saint vivant”

PÈRE GILLES BERCEVILLE

entendu les plaignantes et porté leur parole au procès, est catégorique : « Les récits concordent avec l'histoire de Caroline, ils rapportent les mêmes gestes. Ce décret minimise les faits. Il est mensonger et révoltant. » Selon lui, ce « prédateur » est protégé. Il s'insurge : « Le père Marin est considéré par certains comme un saint vivant. Des évêques le soutiennent. » « Ce texte alambiqué, pas clair, atténue la responsabilité du prêtre », confirme Mgr Bozo, évêque de Limoges, qui a reçu Caroline l'été dernier.

« La sanction est une peine expiatoire, la confession étant le seul ministère qui lui restait »,

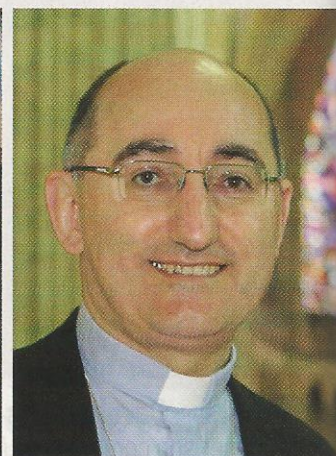
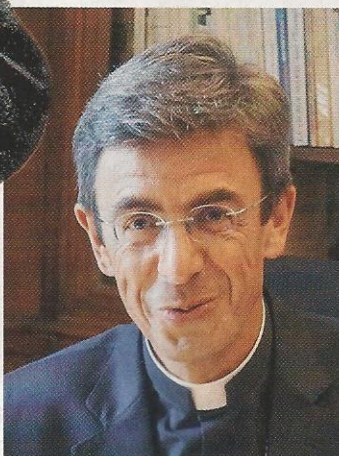
explique Mgr Hervé Giraud, évêque de la Mission de France et supérieur du prêtre, qui a signé un document... dont il n'est pas le rédacteur. « À la demande de certaines victimes, le prêtre a demandé pardon », précise-t-il. Alors âgé de 87 ans, le père Marin a reçu cette sanction sans bien la comprendre. « Il fallait lui répéter trois fois la même chose, sans être sûr d'avoir une réponse », précise le père Arnaud Favart, adjoint de Mgr Giraud. Le père Marin, aujourd'hui nonagénaire, s'apprête à quitter Nouan-le-Fuzelier, où la Communauté des Béatitudes l'accueille, pour rejoindre un Ehpad. Est-ce trop tard pour une action judiciaire ? Pas pour Caroline, qui a déposé une plainte auprès du procureur, bien que les faits soient prescrits. « Même si l'affaire est classée, assure Mgr Giraud, comme pour rattrapper un “raté”, je peux initier une nouvelle procédure canonique, susceptible d'entraîner la perte de son état clérical. » Caroline a accepté cette proposition. « Comme chaque victime, elle veut être écoutée », comprend Véronique Margron. Elle attend une reconnaissance publique qui reflète la réalité de ce qu'elle a subi. »

À 51 ans, Caroline cherche à retrouver toutes les proies du père Marin. Face au courage et à l'envie de se battre de cette femme blessée, avec beaucoup d'autres, l'Église ne peut plus cacher ses zones d'ombre.

P. C.



Aujourd'hui atteint de surdité, le **père Jacques Marin**, agresseur supposé de plusieurs religieuses, n'entend plus les questions.



Monseigneur Bozo, évêque de Limoges (à g.), et **Mgr Giraud** (à dr.), évêque de la Mission de France, étaient-ils au courant des agressions du prêtre ? Le premier a reçu Caroline l'été dernier.



Pédophilie

L'Église avance, mais part de très loin

Chaque jour, la liste des scandales s'allonge à l'infini. Et cela va durer. Des années d'abus sexuels dans les écoles catholiques et les paroisses remontent à la surface. Et chaque histoire publique fait resurgir des traumatismes enfouis. Durant le pontificat de Jean-Paul II (1978-2005), l'Église fermait les yeux, préférant éviter le scandale, et plaçait l'intérêt de l'institution avant la souffrance des victimes. Depuis Benoît XVI, chaque responsable (évêque, supérieur de communauté) est tenu, dès qu'il est informé d'un

problème, de saisir la justice locale ou de s'assurer que le plaignant le fasse. En principe... Deux évêques français, dont le cardinal Philippe Barbarin, archevêque de Lyon, ont été condamnés récemment pour non-dénonciation de crime. La justice des hommes ne prend plus de gants, et les délais de prescription sont sans cesse prolongés. Ils sont dorénavant de 30 ans après la majorité de la victime en cas de viol, et de 20 ans en cas d'agression sexuelle. Désormais, la Conférence des évêques de France (CEF) clame sa volonté d'avancer. La question des



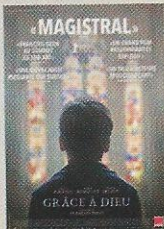
réparations financières est aujourd'hui à l'étude et une commission d'enquête indépendante doit recenser tous les cas d'abus sur mineurs et sur personnes vulnérables depuis 1950, en France.

P. C.

Sorti... grâce à la justice

Il a bien cru qu'il n'allait jamais être projeté dans les salles... À quelques jours de la sortie de *Grâce à Dieu*, programmée le 20 février, François Ozon et la production se retrouvaient doublement assignés en référé. Par le père Bernard Preynat d'abord, personnage central du film, mis en examen pour agressions sexuelles, sa défense souhaitant que la sortie soit repoussée après un procès dont la date n'est toujours pas fixée. Par Régine Maire ensuite, la psychologue de l'archevêché de Lyon, qui souhaitait que son patronyme soit retiré de la bande-son, au nom du respect de la vie privée. Le 18 février, le tribunal de grande instance de Paris rejette les deux demandes, permettant à *Grâce à Dieu* une sortie nationale. Acclamé par la critique, le film totalisait plus de 650 000 spectateurs, trois semaines après sa sortie.

O. B.



Le calvaire des religieuses enfin révélé

« Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église », documentaire diffusé sur Arte le 5 mars, a mis en lumière une terrible réalité mondiale. On y découvre notamment l'immonde accord financier passé dans certains pays d'Afrique. Des communautés de religieuses désargentées envoient leurs jeunes sœurs dans les lits des prêtres. Enceintes, les malheureuses sont forcées, sous peine de renvoi, à avorter... Le pire crime qui soit pour l'Église ! Contrairement aux martyrs de prêtres pédophiles, les victimes adultes sont le plus souvent des femmes, des religieuses. Le 5 février dernier, le pape François reconnaissait que « des prêtres, mais aussi des évêques » étaient impliqués.

P. C.

Sexualité immature et formation défaillante

« C'est la faute au célibat », entend-on souvent pour expliquer les déviances sexuelles des prêtres. Analyse un peu légère, quand on sait que le cadre le plus concerné par ces crimes demeure la famille. La vraie explication de ces actes pervers est à chercher dans leur formation. Durant des décennies, on a assené aux séminaristes que le sexe était mauvais, qu'il fallait lutter contre tout désir, notamment venant des femmes, potentielles tentatrices. Selon les

psychiatres, un tel discours bloque le développement affectif. Quand le démon se réveille des années après les vœux de chasteté, le prêtre doit gérer une sexualité de préadolescent, immature et méconnaissant la notion de consentement. La situation de pouvoir offerte par le statut sacré du prêtre lui « permet » alors, dans le cadre fermé des pensionnats ou des presbytères, de s'en prendre à des jeunes sans défense.

P. C.